

**Procès-verbal de l'Assemblée générale statutaire qui s'est tenue  
sous seing privé, le 18 décembre 2019 à Louvain-la-Neuve**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre, à 1348 Louvain-la-Neuve, au siège social de la société sis avenue Jean Monnet 2, s'est tenue l'Assemblée générale statutaire des titulaires des parts sociales de la société coopérative à responsabilité limitée « ORES Assets », BCE 0543 696 579, .

L'Assemblée générale s'est ouverte à 18 heures 20 sous la présidence de Monsieur Yves BINON.

Le bureau est constitué et se compose de Madame Rosalia TUDISCA, Secrétaire et de Madame Elisabeth LEBAILLY de Sainte-Ode et de Monsieur Bernard RADART de La Bruyère, tous deux scrutateurs.

Les associés sont dûment représentés et la liste des présences est annexée au présent procès-verbal.

**I. COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE - EXPOSE DU PRESIDENT**

Le Président expose qu'il résulte de la vérification à laquelle le bureau a procédé que :

1. l'Assemblée générale a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 27 D des statuts;
2. les associés se sont conformés à l'article 27.A.1 des statuts ;
3. la liste des présences qui restera annexée au présent procès-verbal constate que sur un total de soixante-six millions trois cent vingt-et-un mille neuf cent quatre-vingt-sept (66.321.987) parts A :  
Sont représentées :
  - a) les parts A détenues par FINEST (2.504.369), FINIMO (3.280.295), IDEFIN (10.536.969), IEG (1.710.370), IPFBW (9.016.024), IPFH (29.613.672), SOFILUX (7.455.643) et IGRETEC (4) ;
  - b) sur les 2.204.641 parts A communales : 857.337 sont représentées.
- 4) cette liste est revêtue d'une mention d'annexe (annexe 1)
- 5) les associés valablement représentés forment le quorum requis par l'article 29 des statuts.

Le Président invite alors l'Assemblée générale à délibérer sur le point unique de l'ordre du jour : Plan stratégique 2020-2023.

**Point unique à l'ordre du jour**

**PLAN STRATEGIQUE 2020-2023**

L'Assemblée générale dispense de donner lecture du Plan stratégique, ce document a été mis, dans les délais prescrits, à la disposition de tous les associés représentés à l'Assemblée générale.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fernand GRIFNEE portant sur la vision stratégique de l'intercommunale et après avoir eu l'occasion de poser des questions et de solliciter les précisions souhaitées, l'Assemblée générale approuve le Plan stratégique 2020-2023 à l'unanimité.

Les interventions de Madame Isabelle JOACHIM d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de Messieurs Benjamin VOKAR de Braine-l'Alleud, Jean-Pierre BEAUMONT d'Incourt, de Philippe DOURET de Messancy, de Luc MERTENS de Chaumont-Gistoux et d'André-Paul COPPENS de Braine-le-Comte, et les réponses apportées par Messieurs Fernand GRIFNEE et Stéphane JORIS seront reprises dans une annexe au procès-verbal ; procès-verbal et annexe qui seront publiés sur le site internet.

Tous les représentants des associés ont marqué leur accord pour que seuls le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire paraphent les feuillets du présent procès-verbal, lesdits représentants ne faisant que le signer.

**DONT PROCES-VERBAL**

Clos lieu et date que dessus, à Louvain-la-Neuve.

Lecture faite, les membres du Bureau et les représentants des associés qui le souhaitent ont signé le présent procès-verbal.

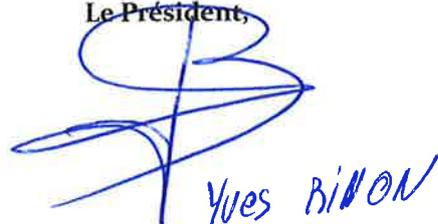
**Le Secrétaire,**



**Les Scrutateurs,**



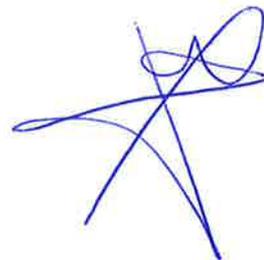
**Le Président,**



Yves BIRON



Yves BIRON



**Assemblée générale statutaire d'ORES Assets du 18 décembre 2019**  
**Annexe relative aux interventions en séance par Madame Isabelle JOACHIM d'Ottignies-Louvain-la-Neuve et de Messieurs Benjamin VOKAR de Braine-l'Alleud, Jean-Pierre BEAUMONT d'Incourt, de Philippe DOURET de Messancy, de Luc MERTENS de Chaumont-Gistoux et d'André-Paul COPPENS de Braine-le-Comte.**  
**ainsi que les réponses apportées par Messieurs Fernand GRIFNEE et Stéphane JORIS**  
**Synthèse des échanges**

Après l'exposé de Monsieur Grifnée portant sur la vision stratégique de l'intercommunale, le Président ouvre un moment d'échange avec les représentants des associés présents.

Ainsi, les interventions de Madame Isabelle JOACHIM d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, de Messieurs Benjamin VOKAR de Braine-l'Alleud, Jean-Pierre BEAUMONT d'Incourt, de Philippe DOURET de Messancy, de Luc MERTENS de Chaumont-Gistoux et d'André-Paul COPPENS de Braine-le-Comte, et les réponses apportées par Messieurs Fernand GRIFNEE et Stéphane JORIS seront reprises dans une annexe au procès-verbal ; procès-verbal et annexe qui seront publiés sur le site internet.

**Question de M. Benjamin VOKAR de Braine-l'Alleud.**

Monsieur Vokar souhaiterait en savoir un peu plus sur le programme SWITCH, le futur déploiement des compteurs dits intelligents et sur ce qui a été prévu pour informer et aider les communes.

**Question de M. Jean-Pierre BEAUMONT d'Incourt.**

Concernant le remplacement des lampes d'éclairage public par des LED ; Monsieur Beaumont interpelle ORES quant au coût payé par les communes.

Il interpelle également ORES quant aux pannes d'éclairage public et du délai de réparation.

**Question de Mme Isabelle JOACHIM d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.**

Madame Joachim interroge ORES sur l'opportunité de proposer aux gens qui ont des compteurs communicants la pose d'un filtre qui préserverait des ondes parasites.

**Question de M. Philippe DOURET de Messancy.**

Monsieur Douret interroge ORES sur ce qui a fondé son choix en matière de compteurs intelligents. Il évoque également le précédent français, le compteur Linky, et les soucis rencontrés par la pose de ces compteurs en France. Il demande quelles sont les précautions prises par ORES pour éviter ces écueils, spécialement sur la sécurisation des données qui sont transférées par ce compteur.

**Question de M. Luc MERTENS de Chaumont-Gistoux.**

Monsieur Mertens évoque les tarifs de distribution – annoncés comme constants voire à la baisse – et demande si les calculs de tarification ont tenu compte ou pas de la redevance prosumer ?

**Question de M. André-Paul COPPENS de Braine-le-Comte.**

Monsieur Coppens revient sur le remplacement du réseau d'éclairage public et souhaite savoir si une garantie – technique s'entend - sur ces nouvelles installations est prévue. Si oui, combien d'années ? Et dans le cas où cette garantie était passée, à qui reviendrait alors la charge d'intervention ?

## **Réponses apportées par Messieurs Fernand GRIFNEE et Stéphane JORIS**

### **Concernant le remplacement de l'éclairage public par le LED :**

Monsieur Grifnée précise que, sans connaître toutes les situations particulières aux 200 communes, le système mis en œuvre aujourd'hui permet de financer l'opération sur les économies d'énergie et sur les économies d'entretien. La commune investit certes mais elle bénéficie, suite à cet investissement, d'économies d'énergie et d'entretien.

De plus, un système de financement pour les communes est également proposé dans ce cadre, de façon à ce que justement il n'y ait aucun décaissement.

Monsieur Joris précise que le mécanisme est identique pour toutes les communes à savoir : grosso modo un coût de 450 euros hors TVA pour remplacer une armature. Sur ce montant, ORES intervient à hauteur de 125 euros dans l'investissement, le solde est pris en charge par la commune et couvert par les économies d'énergie.

Il précise que les parcs d'éclairage public n'ont pas tous la même performance au départ du programme. Il y a donc des communes qui font des économies très importantes parce que leur installation était peu performante, voire énergivore. Par contre, pour les communes qui ont un parc qui est déjà performant, ce qui est le cas d'Incourt, l'économie est moins importante mais suffisante pour couvrir le coût d'investissement mis à charge de la commune.

Pour ce qui est de la garantie sur les équipements installés, Monsieur Joris rappelle l'obligation d'ORES d'assumer son obligation de service public d'entretien.

Si une panne est signalée, ORES vérifiera le point défectueux. La panne la plus fréquente sur du LED concerne le driver, les cahiers des charges prévoient d'avoir (i) du matériel de qualité, (ii) une double, « garantie », une garantie dite à dix ans, pièces et main d'œuvre, et une deuxième étendue sur la pièce en tant que telle. Tout a été calculé pour que le risque soit maîtrisé le mieux possible.

### **Concernant les pannes d'éclairage public :**

Monsieur Grifnée entend les délais, importants, cités par le représentant d'Incourt et invite ce dernier à faire remonter ces informations auprès du Directeur de la région du Brabant wallon. Monsieur Joris et ses collègues des autres régions d'exploitation sont sensibles à la thématique, conscients que les mandataires communaux sont très souvent interpellés par les citoyens sur le sujet. Il convient donc d'examiner cette situation et y remédier.

Il précise et confirme l'ambition d'ORES d'être efficace et d'agir avec célérité dans le cadre des pannes d'éclairage public. Il rappelle les outils développés et mis en place pour ce faire : à savoir un cadastre de tous les points lumineux lesquels sont identifiés par une plaquette. Un outil internet est mis en place pour signaler facilement et rapidement le point d'éclairage défectueux par localisation ou par le numéro.

### **Concernant le Programme SWITCH et les compteurs intelligents :**

Monsieur Grifnée reprenant l'ensemble des questions posées sur le sujet rappelle qu'ORES avait d'abord fait le choix du programme Linky à un certain moment avant de repenser totalement le projet – suite au cadre décretaal notamment –.

Il précise également que le déploiement français des compteurs Linky s'est réalisé massivement et rapidement – il s'agit de dizaines de millions de compteurs installés – et des avaries et difficultés ont été rencontrées. Mais au final, ENEDIS fait état d'un bilan largement satisfaisant sur son déploiement.

Revenant sur ORES, il précise que la technologie choisie est Sagemcom-IBM et qu'elle est commune aux quatre grands gestionnaires de réseau de distribution en Belgique : Fluvius en Flandre, Sibelga à Bruxelles, RESA et ORES en Wallonie.

De plus, la Flandre a commencé son déploiement, ce qui nous permettra de profiter de l'expérience qu'ils sont en train d'acquérir et d'éviter les « maladies de jeunesse » inhérentes au déploiement de toute nouvelle technologie.

Concernant les filtres anti-ondes, Monsieur Grifnée rappelle les critiques à l'encontre de la technologie Linky pour des problèmes d'ondes alors que cette dernière émet – non par ondes – mais via le câble basse tension. Le Compteur Sagemcom fonctionnera sur la 4G – à l'instar du GSM et donc par ondes. Il rappelle que par contre, les compteurs sont rarement posés sur la table de nuit des citoyens.

Cependant, le vrai point est l'acceptation par les citoyens des compteurs intelligents. Sur ce sujet, Monsieur Grifnée rappelle que la technologie Sagemcom n'induit pas de déploiement massif pour être opérationnel. Dès lors et avant toute chose, le placement du compteur intelligent doit être utile et apporter une plus-value notamment et surtout en matière de transition énergétique.

Si le placement du compteur est consenti, et rappelant que le programme de déploiement est progressif, le placement de filtre pourrait être envisagé s'il a également du sens. Il n'y aura pas de placement systématique de filtre – parce que cela a un coût – pour des compteurs placés dans une cave par exemple.

Sur la question de la vie privée et de la protection des données transmises par ces compteurs, Monsieur Grifnée précise que la plupart des données récoltées par les compteurs intelligents seront anonymisées ; les données personnelles étant les données de consommation personnelle à adresser au fournisseur d'énergie, comme c'est aujourd'hui le cas des index relevés d'une part et d'autre part, les données utiles à la flexibilité que le citoyen aurait consenti à voir communiqués.

Pour le surplus, la gestion du réseau requiert des données sur la puissance, l'injection sur le réseau et la consommation – soit l'utilisation optimale du réseau, pas les comportements individuels.

Quant à la communication et l'information : Monsieur Grifnée insiste surtout sur la communication et l'information auprès des clients et citoyens. Il rappelle que le déploiement de compteurs intelligents est progressif et soft. ORES est sensible à l'acceptation par le citoyen du compteur intelligent. Une étude a été réalisée avec l'université de Mons pour connaître le ressenti des gens par rapport à ce compteur intelligent. Un focus particulier a été opéré sur les populations les plus précarisées.

#### **Concernant le Tarif Prosumer :**

Monsieur Grifnée revient sur son exposé en précisant que la question du Tarif Prosumer est une question politique assez mouvementée en cette fin d'année 2019.

Il précise néanmoins que le Tarif Prosumer ne procure aucun moyen supplémentaire à ORES. Le tarif Prosumer a pour effet de faire baisser de 8 % à 9 % selon les zones, la facture de la clientèle basse tension. Il ne s'agit aucunement d'une taxe ou d'une rentrée complémentaire pour le GRD et/ou ses communes associées.

\*\*\*\*\*